

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69 Décisions concernant les Services d'Etat

n° 69

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

19 janvier 1960

Numéro JO

n° 2 du 29/02/1960

Date du numéro

29 février 1960

TEXTE INTÉGRAL

M. Vincent (André), résidant à Djibouti, pensionné 100 % 2°, est désigné comme Membre du Tribunal des Pensions de la Côte Française des Somalis pour l'année 1960. M. Djama Robleh, résidant à Djibouti, pensionné 100 %, est désigné comme Membre suppléant du Tribunal des Pensions de la Côte Française des Somalis pour l'année 1960. Le Secrétaire général, le Procureur de la République, Chef du Service judiciaire du Territoire et le Colonel Commandant supérieur des Forces Armées sont chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution de la présente décision.